

Higher Education
Quality Council
of Ontario



An agency of the Government of Ontario

Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport annuel 2023-2024



Mandat

« Aider le ministre à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire » (*Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*).

Mission

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) éclaire l'avenir de l'enseignement supérieur en Ontario grâce à des recherches faisant autorité, à la communication efficace de données significatives et à des solutions fondées sur des données probantes pour relever les défis auxquels est confronté le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Vision

Le COQES cherche à influencer les décisions, pratiques et politiques clés qui guideront le système d'enseignement postsecondaire public de l'Ontario vers un leadership national et international et offriront aux Ontariennes et Ontariens les meilleures occasions de mobilité sociale et de réussite économique.

Valeurs

Poursuivre sans relâche une recherche indépendante et de qualité : Le COQES maintient une position distinctive dans la communauté des chercheurs en tant qu'organisation crédible, faisant autorité et influente, grâce à une base d'analyses indépendantes, objectives et de haute qualité, afin de fournir au gouvernement et aux établissements d'enseignement supérieur les meilleurs conseils fondés sur des données probantes. En restant attentif aux tendances émergentes, le COQES a l'agilité nécessaire pour poursuivre de nouvelles voies de recherche prometteuses lorsque des occasions se présentent.

Mobiliser des responsables et des praticiens du monde entier : Le travail du COQES est renforcé par des relations avec des établissements d'enseignement supérieur, des organismes à but non lucratif et des organisations communautaires. Grâce à ces liens, nous veillons à ce que les décideurs de l'Ontario aient accès aux meilleures idées du monde entier, afin de favoriser une prise de décisions éclairées, une collaboration et l'innovation. La perspective mondiale du COQES sur la recherche, les politiques et les pratiques en matière d'enseignement supérieur permet d'apporter à l'Ontario les meilleures idées, les meilleurs résultats et les meilleures perspectives. Bon nombre des défis auxquels l'Ontario est confronté dans le domaine de l'enseignement postsecondaire sont partagés par d'autres administrations au Canada et dans le monde.

Communiquer avec nos publics de manière accessible et significative : Le COQES contribue à la diffusion efficace de solutions fondées sur des données probantes dans l'élaboration des politiques et des meilleures pratiques, par le biais d'une communication compréhensible et directe. Afin de combler le fossé entre les connaissances issues de recherches complexes et leur utilisation active dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, les travaux du COQES sont rédigés dans un style accessible et sont mis à la disposition du public.

Plaider en faveur de la collecte de données et de la transparence : Le COQES continue de plaider en faveur d'une approche plus transparente, plus ouverte et plus globale des données relatives à l'enseignement supérieur, en partenariat avec les établissements d'enseignement, les organisations et les gouvernements. Les données sont l'élément vital de la prise de décision politique fondée sur des données probantes et le COQES continuera à chercher des solutions pour combler les lacunes importantes et persistantes en matière de données qui existent au niveau provincial et national.

Reconnaître que la responsabilité est un outil fondamental pour l'amélioration du système : Le COQES étudie les modèles de conception de systèmes à travers le monde afin d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire et la qualité de celui-ci en Ontario.

Répondre aux priorités et aux mandats du gouvernement : Le COQES veille à ce que la recherche et l'évaluation fondées sur des données probantes et de la plus haute qualité éclairent la prise de décision politique et la pratique, en accord avec le ministère des Collèges et Universités.

Être équipés pour atteindre nos objectifs : Le COQES s'engage à veiller à ce que sa structure organisationnelle et les capacités de son personnel maximisent l'impact et favorisent la réalisation de sa vision de l'éducation postsecondaire en Ontario.

Message de la présidente-directrice générale

Le dernier cycle a été particulièrement difficile pour le secteur postsecondaire en Ontario. Les pressions financières et l'incertitude ont ajouté de la complexité à l'environnement de planification, les dirigeants du secteur étant confrontés à des décisions difficiles dans un large éventail de domaines. Le COQES a contribué à une recherche ciblée, pertinente et opportune pour aider le secteur dans son travail. L'élaboration d'une politique publique saine nécessite des données de qualité et, grâce aux discussions avec les dirigeants du secteur, nous savons que notre axe de recherche est pertinent et adapté à l'évolution du système postsecondaire de l'Ontario.

Nos 14 publications ont permis de mieux comprendre les liens entre l'enseignement supérieur et le marché du travail, le parcours des étudiants dans l'éducation postsecondaire, les nouvelles innovations en matière de diplômes et les étudiants qui ont besoin d'un soutien spécialisé pour réussir. Ces projets ont été élaborés sur la base de consultations sectorielles et fournissent une analyse et des recommandations claires visant à améliorer la réussite des étudiants et à mettre en place un système durable et prospère.

Le rôle des étudiants étrangers est essentiel dans les discussions sur la durabilité du système et notre Consortium sur l'éducation internationale, récemment lancé, aborde un large éventail de questions urgentes dans ce domaine. En réunissant un groupe diversifié d'organisations et de chercheurs, ces projets fourniront des informations précieuses pour soutenir les futures stratégies politiques et institutionnelles. L'expertise du COQES a été sollicitée pour mieux comprendre les mesures de soutien en matière de santé mentale dont les étudiants ont besoin et la manière dont les établissements répondent aux besoins des étudiants en situation de handicap, par le biais de notre lettre d'instruction du ministre des Collèges et Universités.

L'année écoulée a été marquée par le retour de notre conférence en novembre 2023, après cinq ans d'absence. *Accès renouvelé : Nouvelles orientations pour l'enseignement supérieur* a été un événement extraordinaire auquel ont participé des personnes venant de tous les horizons du secteur. Au travers de présentations, de panels et d'ateliers de discussion, les participants ont partagé leurs idées et leurs expériences tout en entendant de nouvelles idées de la part d'experts. Merci à Academica pour son soutien promotionnel. La planification de notre prochaine conférence en 2025 est déjà en cours.

Pour mener des recherches de qualité dans l'enseignement supérieur, il faut avoir accès aux données. L'Ontario est actuellement confronté à un problème de disponibilité des données, et nous tenons à remercier nos excellents partenaires qui ont collaboré avec nous au cours de l'année écoulée pour surmonter cet obstacle. Nous continuons à travailler avec nos collègues du ministère des Collèges et Universités pour réaliser le

potentiel de notre accord de partage de données et nous sommes impatients de progresser dans ce dossier.

Nous remercions notre conseil d'administration pour ses conseils et son soutien constants, en particulier notre présidente Shelley McGill. Je tiens également à saluer et à remercier Karin Schnarr, qui a récemment terminé son mandat au sein du conseil d'administration, notamment en tant que présidente du conseil. Sa contribution au COQES et au secteur de l'enseignement supérieur est très appréciée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janice Deakin', with a stylized flourish at the end.

Janice Deakin, PhD, IAS.A, présidente-directrice générale

Points forts du projet de recherche 2023-2024

Apprentissage intégré au travail (AIT)

L'apprentissage intégré au travail (AIT) joue un rôle de plus en plus important dans la préparation des étudiants aux compétences et à l'expérience nécessaires sur le marché du travail. Le passage soudain à l'apprentissage à distance déclenché par la pandémie a perturbé l'offre traditionnelle d'expériences d'AIT. *Travail (et apprentissage) en ligne : amélioration des expériences d'apprentissage intégré au travail à distance* a examiné les défis posés par l'AIT à distance, ainsi que les leçons et les meilleures pratiques qui ont émergé au cours de cette période. L'AIT étant devenu un élément central de l'expérience de l'éducation postsecondaire, il est essentiel que les questions d'équité et d'inclusion ne soient pas négligées. Le COQES a publié deux rapports examinant les expériences d'AIT des étudiants sous-représentés et proposant des recommandations aux employeurs, aux institutions et au gouvernement. Les rapports soulignent l'absence de données de qualité au niveau du système, ce qui complique la recherche sur l'équité et les résultats, en particulier pour les petits groupes démographiques.

Parcours des étudiants et non-achèvement des études

Dans le cadre d'un partenariat permanent avec l'OCAS, le COQES a analysé les données de plus de 14 000 étudiants interrogés dans le cadre de l'enquête 2022 de l'OCAS sur l'expérience et les intentions des candidats, afin de mieux comprendre l'impact de la pandémie sur les demandes d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur. Les candidats de tous les groupes démographiques étaient plus ouverts à l'apprentissage en ligne qu'ils ne l'étaient avant la pandémie, en particulier les apprenants adultes. Quel que soit l'âge, le format de la classe est un facteur clé dans le processus de prise de décision concernant les études postsecondaires. L'examen des questions d'accès doit aller au-delà du point d'entrée dans l'enseignement postsecondaire pour inclure la rétention, la persistance, l'achèvement et le non-achèvement. Dans le cadre d'un partenariat avec la Société de recherche sociale appliquée, le COQES a produit un rapport qui révèle que près d'un quart des étudiants inscrits à l'enseignement postsecondaire n'ont pas obtenu leur diplôme au bout de huit ans. Le non-achèvement d'un diplôme est coûteux pour le gouvernement et les institutions, mais il est particulièrement coûteux pour les étudiants qui investissent leur temps et leurs frais de scolarité, mais ne récoltent pas les avantages d'un diplôme.

Décloisonnement

La décision prise en 2020 par le gouvernement de l'Ontario de decloisonner les cours obligatoires de 9^e année, en commençant par les mathématiques, pourrait créer des occasions plus équitables pour les élèves qui terminent leurs études secondaires. Le

COQES a interrogé plus de 1 600 élèves ayant récemment terminé leur 9^e année de mathématiques dans deux conseils scolaires de l'ouest de l'Ontario et a constaté que la politique montrait des signes précoces de réussite, mais que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers faisaient état de difficultés supplémentaires. Sachant que les éducateurs jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques éducatives, le COQES a également organisé un atelier en personne d'une journée entière pour recueillir les points de vue et les impressions des enseignants, du personnel de soutien en classe, des chefs de service, des directeurs, des directeurs adjoints et des administrateurs des conseils scolaires impliqués dans les initiatives de décroisement dans deux conseils scolaires de l'Ontario, et a publié un rapport sur les thèmes et les préoccupations qui en ressortent.

Microcertifications

L'Ontario s'est rapidement imposé comme un leader dans le domaine des microcertifications. La province a fait des investissements importants dans le développement de programmes et la sensibilisation, et a mis en place un cadre pour l'assurance qualité. Bien que les lacunes en matière de données empêchent une étude complète, les informations disponibles suggèrent qu'en Ontario, les microcertifications sont mieux adaptées au perfectionnement des compétences, c'est-à-dire qu'ils complètent les compétences et l'expérience des apprenants adultes par une formation ciblée. Les microcertifications sont moins prometteuses en tant que passerelle vers l'enseignement postsecondaire traditionnel grâce à l'accumulation progressive.

Étudiants réfugiés

En partenariat avec la Newcomer Students' Association, le COQES a examiné les expériences et les résultats des étudiants réfugiés dans la province. L'Ontario accueille près de la moitié des réfugiés du pays et le nombre total d'arrivées devrait augmenter. Les réfugiés se heurtent à plusieurs obstacles d'ordre informationnel, économique, social et culturel qui peuvent entraver l'accès à l'enseignement postsecondaire et sa réussite. En combinant des entretiens avec des étudiants et des données sur l'obtention de diplômes postsecondaires et les résultats sur le marché du travail, le rapport a constaté que des informations claires, le mentorat et de solides réseaux de soutien social sont essentiels pour aider les étudiants réfugiés à surmonter ces obstacles. En outre, les étudiants réfugiés qui ont participé à l'AIT se sont sentis plus confiants dans leur recherche d'emploi.

Projets de la lettre d'instruction

Dans sa lettre d'instruction de 2022, le ministère des Collèges et Universités a demandé au COQES de mener des projets portant sur les services de soutien en matière de santé mentale et les services destinés aux étudiants en situation de handicap. *Soutenir la santé mentale des élèves en Ontario : Explorer les pratiques exemplaires et cerner les lacunes* a révélé que l'Ontario dispose d'une stratégie de soutien à la santé mentale dans le domaine de

l'éducation postsecondaire relativement bien financée et dotée de ressources par rapport à d'autres administrations canadiennes, mais que l'augmentation de la demande et les structures du système rendent difficiles la planification à long terme. *Services d'accessibilité dans les collèges et universités de l'Ontario : Tendances, défis et recommandations pour les stratégies de financement du gouvernement* souligne que la demande d'aménagements et d'accessibilité en Ontario a considérablement augmenté et que le financement n'a pas suivi le même rythme.

Liberté d'expression sur le campus

Le ministre des Collèges et Universités exige que les collèges et universités financés par des fonds publics élaborent, mettent en œuvre et respectent une politique de liberté d'expression répondant aux normes minimales fixées par le ministère. L'objectif de la politique de liberté d'expression sur les campus de l'Ontario est de veiller à ce que tous les collèges et universités disposent d'une politique solide et claire, cohérente d'un établissement à l'autre. Les règlements d'application de la Loi sur le COQES ont été modifiés, exigeant du COQES qu'il rende compte de la manière dont les établissements d'enseignement postsecondaire traitent la liberté d'expression et qu'il présente au ministre des rapports et des recommandations fondés sur les résultats de son examen. Le Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario 2023 sur la liberté d'expression sur les campus a été publié en décembre 2023.

Indicateurs de rendement de l'Agence

Les indicateurs de rendement du COQES reflètent l'impact et la portée du programme de recherche ainsi que l'utilisation responsable et efficace des fonds publics. Ces paramètres sont destinés à fournir des mesures transparentes, axées sur les résultats, qui sont pertinentes et simples. En 2023-2024, le COQES a atteint tous les objectifs de rendement définis dans le plan d'activités 2023-2026.

Mesure du rendement	Cible	Rendement de 2023-2024
Résultats de la recherche	12 par an sur la base de la dotation actuelle en ETP	14
Mobilisation des connaissances et sensibilisation du secteur	12 par an sur la base de la dotation actuelle en ETP	19
Pourcentage des frais généraux administratifs	<10 %	4,98 %
Gestion dans le respect du budget	<10 % de sous-utilisation	6,53 %
Pourcentage de croissance du nombre d'abonnés	>7 % de croissance par rapport à l'année précédente	12,2 %
Lectorat	Maintenir, à 5 % près, la moyenne triennale des 20 premiers produits	Baisse d'environ 2 %
Distribution	20 produits sur la base des ETP actuels et du cadre de recherche.	26

Recherche :

La recherche est au cœur du travail du COQES. Les indicateurs ci-dessous offrent un point de départ pour saisir à la fois les résultats de la recherche et les activités du personnel de recherche en matière de partage d'informations avec les parties prenantes et de collaboration à de nouveaux projets et initiatives. Il est difficile d'élaborer des mesures pour rendre compte de l'impact de la recherche, et des mesures quantitatives strictes peuvent ne pas rendre compte de l'étendue et de la portée du travail du COQES.

Résultats de la recherche : Nombre de publications rédigées/publiées par le COQES, y compris des rapports de recherche, des évaluations gouvernementales et des projets d'évaluation (y compris l'examen annuel de la liberté d'expression) et des notes d'information. *Remarque : Cet indicateur incluait auparavant les blogues et les produits de commentaire, qui sont désormais pris en compte dans la section des communications, sous la rubrique « distribution et sensibilisation ».*

- **Cible : 12 par an sur la base de la dotation actuelle en ETP**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : 14 (voir la liste des publications de 2023-2024)**

Mobilisation des connaissances et sensibilisation du secteur : Mobilisation des connaissances et sensibilisation du secteur : Le nombre de fois où le personnel du COQES présente des conférences, des tables rondes et des séminaires sur les projets de recherche du COQES, ou sert d'organisateur pour les parties prenantes du secteur. Il s'agit notamment de conférences ou d'événements virtuels ou à distance.

- **Cible : 12 par an sur la base de la dotation actuelle en ETP**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : 19 (voir la liste des présentations du personnel de recherche du COQES pour 2023-24)**

Administration :

En tant qu'organisme public, le COQES s'efforce d'utiliser les fonds publics d'une manière responsable et efficace qui apporte une valeur ajoutée au gouvernement et à la population de l'Ontario. Les paramètres inclus pour le rendement opérationnel reflètent le succès du COQES dans l'utilisation efficace des ressources financières qui lui sont allouées.

Pourcentage des frais généraux administratifs : Ratio des frais généraux administratifs par rapport au budget total. Cela comprend les salaires, les avantages sociaux, l'informatique, l'équipement de bureau et les coûts de fonctionnement du personnel non affecté à la recherche.

- **Cible : <10 %**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : 4,98 %**

Gestion dans le respect du budget : Exécuter le mandat du COQES dans le respect du budget de fonctionnement annuel. (Remarque : En tant qu'agence provinciale, le COQES n'a pas le droit de fonctionner avec des coûts supérieurs aux revenus alloués)

- **Cible : <10 % de sous-utilisation**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : 6,53 %**

Communications :

Pour relever les défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté, il ne suffit pas de mettre en place une politique gouvernementale. L'engagement du COQES à partager son travail publiquement permet d'informer le ministère des Collèges et Universités ainsi que les dirigeants des établissements, les enseignants, les étudiants, les employeurs et le grand public, et permet des discussions éclairées qui aident à résoudre les problèmes

difficiles auxquels le secteur est confronté. Les paramètres d'évaluation de la communication permettent de déterminer non seulement le nombre de lecteurs des rapports individuels, mais aussi le nombre de personnes qui souhaitent continuer à lire les travaux du COQES. Ces indicateurs reflètent les objectifs de mobilisation des connaissances des activités de communication du COQES, notamment l'accent mis sur les publications de recherche et la réduction du nombre de produits de commentaire.

Pourcentage de croissance du nombre d'abonnés : Le pourcentage de croissance des abonnés collectifs à la liste de diffusion électronique du COQES, à son compte Twitter, à sa page Facebook, à sa page LinkedIn et à toutes futures

plateformes de médias sociaux.

- **Cible : >7 % de croissance par rapport à l'année précédente**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : 12,2 %**

Lectorat : Nombre de visiteurs des pages consacrées aux produits de recherche, y compris les rapports, les commentaires et les ressources, sur le site Web du COQES.

- **Cible : Maintenir, à 5 % près, la moyenne triennale des 20 premiers produits**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : Baisse d'environ 2 %.**

Remarque : Les modifications apportées au système d'analyse utilisé par Google en 2023 empêchent d'effectuer la comparaison directe nécessaire pour obtenir un pourcentage exact. Les années à venir permettront une comparaison plus précise.

Distribution et sensibilisation – Nombre d'envois directs de courriels aux parties prenantes/publics cibles par le biais de produits accessibles et bilingues, l'accent étant mis sur les formats numériques sur le site Web du COQES. Il s'agit notamment de produits de recherche, de blogues et de commentaires, de matériel de marketing et de produits de communication.

- **Cible : 20 produits sur la base des ETP actuels et du cadre de recherche.**
- ✓ **Rendement de 2023-2024 : 26**

Publications de 2023-2024

Rapports de recherche	Date
<i>Améliorer l'accès et l'expérience des réfugiés de l'Ontario en matière d'éducation postsecondaire</i>	5 avril 2023
<i>Dialogues du COQES sur la conception universelle de l'apprentissage : définition d'un consensus et recommandations principales du secteur</i>	19 avril 2023
<i>Travail (et apprentissage) en ligne : amélioration des expériences d'apprentissage intégré au travail à distance</i>	3 mai 2023
<i>Identité des étudiants et apprentissage intégré au travail (AIT) : Explorer les expériences des étudiants de l'AIT par groupe démographique</i>	2 août 2023
<i>Analyse du soutien apporté aux élèves dans le cadre du décloisonnement des cours de mathématiques : Aider les élèves à réussir et à faire des choix éclairés en EPS</i>	30 août 2023
<i>L'inclusion dans l'apprentissage intégré au travail : Leçons des administrateurs, employeurs et étudiants</i>	13 septembre 2023
<i>Qu'est-ce qui motive les décisions des étudiants? L'Analyse des données relatives aux demandes d'admission auprès des collèges de l'Ontario pour 2022</i>	27 septembre 2023
<i>Exploration de la relation entre le rendement en mathématiques au secondaire et les cheminements en EPS à l'aide de l'ensemble des données du PRC</i>	11 octobre 2023
<i>Lien entre les taux d'abandon des études postsecondaires et les résultats sur le marché du travail en Ontario</i>	8 novembre 2023
<i>Services d'accessibilité dans les collèges et universités de l'Ontario : Tendances, défis et recommandations pour les stratégies de financement du gouvernement</i>	22 novembre 2023
<i>Tirer les leçons de l'expérience des éducateurs en matière de soutien et de stratégies de décloisonnement pour les élèves de 9^e année</i>	6 décembre 2023
<i>Soutenir la santé mentale des élèves en Ontario : Explorer les pratiques exemplaires et cerner les lacunes</i>	31 janvier 2024
<i>Les microcertifications d'études supérieures offertes en Ontario : que nous révèlent les données probantes?</i>	26 mars 2024

Évaluations pour le gouvernement	Date
<i>La liberté d'expression sur les campus, Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario, par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur</i>	Décembre 2023

Présentations du personnel de recherche du COQES en 2023-2024

1 mai 2023 – Journée de développement professionnel de la Faculté des sciences de la santé du Collège Humber

2 mai 2023 – Symposium virtuel du Centre d'innovation pour la réussite des étudiants des collèges sur l'application des compétences

16 mai 2023 – Cours pour les professionnels du développement de carrière du Collège Conestoga

16 mai 2023 – Réunion du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

7 juin 2023 – Conférence de l'Association for the Assessment of Learning in Higher Education

16 juin 2023 – Conférence de la Société pour l'avancement de la pédagogie dans l'enseignement supérieur

18 juin 2023 – Réunion du Consortium sur les compétences du COQES

21 juin 2023 – Conférence du Council on University Planning and Analysis

26 juin 2023 – Podcast Think UDL

18 octobre 2023 – Universal Design for Learning in Higher Education Digicon 2023

26 octobre 2023 – International Students and Safety Symposium 2023

8 novembre 2023 – Réunion du Consortium sur l'éducation internationale du COQES

9 novembre 2023 – Strategic Enrolment Marketing and Management Conference

15 et 16 novembre 2023 – Conférence et série de conférences virtuelles Experiential and Work-Integrated Learning Ontario

17 janvier 2024 – Experiential and Work-Integrated Learning Ontario

30 janvier 2024 – CANNEXUS 2024

5 février 2024 – Groupe de mentorat féminin de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa

8 février 2024 – Déjeuner-causerie du comité EL d'Experiential and Work-Integrated Learning Ontario

16 février 2024 – Rencontre avec une équipe de recherche de l'Université Memorial de Terre-Neuve

Conseil d'administration, 2023-2024

Le conseil d'administration du COQES est chargé d'approuver l'orientation stratégique générale du Conseil et de veiller à ce que ses activités restent fermement alignées sur son mandat.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction afin d'élaborer et d'approuver le plan d'activité et le budget annuels de l'organisation.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*. Les membres du conseil d'administration s'appuient sur leur expérience dans le monde des affaires, de l'université et du gouvernement pour guider et soutenir le succès des initiatives du COQES.

Karin Schnarr (ancienne présidente du conseil d'administration)

Nomination : 17 juin 2021

Date de départ : 18 août 2023

Rémunération pour 2023-2024 : 450,00 \$

Shelley McGill (présidente par intérim du conseil d'administration)

Nomination : 4 mars 2022

Date d'expiration : 3 mars 2025

Rémunération pour 2023-2024 : 1 000,00 \$

Deborah Dubenofsky

Nomination : 2 décembre 2021

Date d'expiration : 1 décembre 2024

Rémunération pour 2023-2024 : 1 100,00 \$

Armand LaBarge

Nomination : 13 juillet 2023

Date d'expiration : 12 juillet 2026

Rémunération pour 2023-2024 : 600,00 \$

Daniel Woolf

Nomination : 24 avril 2020 (premier mandat), 24 avril 2021 (deuxième mandat)

Date d'expiration : 23 avril 2021 (premier mandat), 23 avril 2023 (deuxième mandat)

Rémunération pour 2023-2024 : 0,00 \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
États financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8 - 13

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») relèvent de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la législation et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté à la Note 2. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure.

La direction du Conseil maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et consignées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Conseil rencontre la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers et discuter de toute question importante touchant la présentation de l'information financière ou les contrôles internes avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., en tant qu'auditeur externe indépendant nommé par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers précise ses responsabilités, la portée de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Deborah Dubenofsky
Présidente,
Comité d'audit



Janice Deakin
Présidente et
directrice générale

11 juin 2024

Date

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport présenté aux administrateurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés,
Oakville (Ontario)
Le 11 juin 2024

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État de la situation financière
Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actifs		
Encaisse	428 266 \$	388 092 \$
Montants à recouvrer au titre de la TVH	81 416	70 175
Intérêts à recevoir	3 541	3 274
Charges payées d'avance	29 789	43 983
	543 012	505 524
Immobilisations corporelles (note 5)	11 434	13 515
	554 446	519 039
Passif		
Créditeurs et charges à payer	275 187	294 447
Montant payable au ministère des Collèges et Universités (note 3)	267 825	211 077
Apports en capital reportés (note 4)	11 434	13 515
	554 446	519 039
Actifs net	- \$	- \$

Approuvé par le Conseil Deborah Dubenofsky
Président(e), Comité d'audit

M. Belle
Président(e) du conseil
d'administration (par intérim)

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Produits		
Financement provincial	3 815 472 \$	3 866 966 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 4)	18 784	23 907
Frais d'inscription à la conférence perçues (Note 9)	56 305	-
Produits d'intérêts	36 004	23 242
	3 926 565	3 914 115
Charges (Note 6)		
Gouvernance	378 350	373 029
Recherche	3 352 781	3 305 681
Administration	195,434	235,405
	3 926 565	3 914 115
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(18 784)	(23 907)
Amortissement d'immobilisations corporelles	18 784	23 907
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montants à recouvrer au titre de la TVH	(11 241)	(26 115)
Intérêts à recevoir	(267)	(2 855)
Charges payées d'avance	14 194	(14 469)
Créditeurs et charges à payer	(19 260)	(94 884)
Montant payable au ministère des Collèges et Universités	56 748	(142 453)
	40 174	(280 776)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 703)	(16 644)
Activités de financement		
Apports pour l'achat d'immobilisations corporelles	16 703	16 644
Augmentation (diminution) de la trésorerie pour l'exercice	40 174	(280 776)
Trésorerie, au début de l'exercice	388 092	668 868
Trésorerie, à la fin de l'exercice	428 266 \$	388 092 \$

1. L'ORGANISME

Formation et statut

Le pouvoir de créer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») a été établi dans la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* (la « Loi »). Le Conseil est un organisme de la Couronne relevant du ministère des Collèges et Universités (« MCU ») (anciennement le ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou « MFCU ») et est classé comme un organisme de services opérationnels.

Le Conseil de la qualité de l'enseignement supérieur est une société sans capital-actions et n'est pas assujéti à la Loi sur les corporations ou à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Le Conseil est assujéti à l'article 132, au paragraphe 134(1) et à l'article 136 de *la Loi sur les sociétés par actions*. En tant que mandataire de la Couronne, le Conseil n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le Conseil est un mandataire de la Couronne et n'exerce ses pouvoirs qu'à ce titre. Des limites quant à la capacité du Conseil d'entreprendre certaines activités sont énoncées dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le Conseil et le MFCU daté du 6 décembre 2006 et renouvelées dans le protocole d'entente daté du 9 janvier 2013.

Activités du Conseil

L'objectif du Conseil est d'aider le ministère des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, y compris la qualité de l'éducation offerte dans le secteur, l'accès à l'éducation postsecondaire et la reddition de comptes des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est régi par un conseil d'administration qui est nommé par décret.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP), y compris les chapitres de la série 4200 publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (NCSP applicables aux OSBLSP). Aucun état des gains ou des pertes de réévaluation n'a été présenté, car aucun gain ou perte de réévaluation ne s'est produit au cours de l'année en cours ou précédente.

Les principales méthodes comptables suivies par le Conseil sont les suivantes :

Méthode de la comptabilité d'exercice

Les produits (y compris les intérêts) et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice tient compte des produits de l'exercice au cours duquel les transactions ou les événements donnant lieu à ceux-ci se sont produits; les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les biens ou les services sont acquis, une responsabilité légale est encourue ou des transferts sont exigibles.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Le Conseil est financé uniquement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MCU. Ces états financiers reflètent les dispositions budgétaires convenues qui ont été approuvées par le MCU.

Les paiements de transfert gouvernementaux du MCU sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le paiement est autorisé et les événements donnant lieu au transfert se produisent lorsque les critères de rendement sont respectés et des estimations raisonnables du montant peuvent être faites.

Ventilation des charges

Le Conseil s'engage à fournir des services de recherche, de soutien et de défense des intérêts en faveur de l'amélioration de tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire. Le coût de chaque objet comprend les salaires et les avantages sociaux, les activités de recherche et d'autres charges de fonctionnement qui sont directement liées à la prestation des services. Les salaires et les avantages sociaux sont attribués à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction de l'activité à laquelle ils se rapportent ou dont ils tirent profit. Des contrats et des projets liés à la recherche ont été attribués à la recherche. D'autres charges de fonctionnement ont été imputées à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction des effectifs à la fin de l'exercice.

Apports reportés

Certains montants, y compris les paiements de transfert versés par le MCU, sont reçus en vertu de lois, de règlements ou d'ententes et ne peuvent être utilisés que dans l'exécution de certains programmes ou dans l'achèvement de travaux précis. Le financement n'est comptabilisé à titre de produits que dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont fournis.

Tous les montants reçus qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et sont comptabilisés sur la durée de vie utile de l'actif en fonction de la prestation des services s'y rapportant. Les apports en capital reportés sont amortis dans les produits conformément à la politique d'amortissement appliquée à l'immobilisation connexe comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Le coût des apports d'immobilisations corporelles est constaté à la juste valeur estimative à la date de l'apport. Lorsqu'une estimation de la juste valeur ne peut être faite, l'immobilisation corporelle est comptabilisée à la valeur nominale.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui augmentent ou prolongent considérablement la durée de vie ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les frais de licence des logiciels sont comptabilisés dans les charges lorsqu'ils sont engagés.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
-----------------------	-------

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée de vie utile de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Instruments financiers

Le Conseil évalue d'abord ses actifs financiers et ses passifs à leur juste valeur. Le Conseil évalue par la suite tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les intérêts à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer au ministère des Collèges et Universités.

Contrats de location et charges locatives

Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation selon lesquels les paiements de loyer sont initialement comptabilisés dans l'état des résultats, puis ajustés selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location connexe. La différence entre les charges locatives linéaires et les paiements de loyer, comme stipulé dans le contrat de location, est incluse dans les créditeurs et les charges à payer.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers, conformément aux NCSP applicables aux OSBLSP, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations portent principalement sur l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement connexe des apports en capital reportés, qui sont fondés sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles.

3. MONTANT DÛ AU MINISTÈRE DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS

Conformément au protocole d'entente du Conseil, le financement reçu en sus des dépenses peut devoir être remboursé et est comptabilisé comme étant dû au MCU.

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, le Conseil a utilisé 16 703 \$ (2023 – 16 644 \$) de son financement du MCU pour d'autres achats d'immobilisations. Les fonds du MCU utilisés pour acheter ces immobilisations ont été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et doivent être amortis dans les produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des actifs achetés.

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	13 515 \$	20 778 \$
Apports reçus	16 703	16 644
Moins : montants comptabilisés dans les produits	(18 784)	(23 907)
	11 434 \$	13 515 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Matériel informatique	Total 2024	Total 2023
Solde, au début de l'exercice	198 823 \$	198 823 \$	182 178 \$
Ajouts	16 703	16 703	16 644
Solde, à la fin de l'exercice	215 526 \$	215 526 \$	198 822 \$

Amortissement cumulé	Matériel informatique	Total 2024	Total 2023
Solde, au début de l'exercice	185 308 \$	185 308 \$	161 400 \$
Ajouts	18 784	18 784	23 907
Solde, à la fin de l'exercice	204 092 \$	204 092 \$	185 307 \$

Valeur comptable nette	11 434 \$	11 434 \$	13 515 \$
-------------------------------	------------------	------------------	------------------

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2024

6. CHARGES PAR OBJET

	Gouvernance	Recherche	Administration	Total 2024	Total 2023
Salaires et avantages sociaux	352 205 \$	2 300 979 \$	178 727 \$	2 831 911 \$	2 793 408 \$
Activités de recherche	-	749 201	-	749 201	795 306
Contrats de consultation	-	-	-	-	6 300
Autres charges de fonctionnement	26 145	302 601	16 707	345 453	319 101
	378 350 \$	3 352 781 \$	195 434 \$	3 926 565 \$	3 914 115 \$

7. PENSION AGREEMENTS

Au nom de son personnel, le Conseil verse des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique administré par la Commission du régime de retraite de l'Ontario (« CRRO »), qui est un régime interemployeurs. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant de la prestation de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

En 2020, la CRRO a déposé une évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2019. Aux fins de l'évaluation du financement, les gains et les pertes d'actifs par rapport au taux d'actualisation sont pondérés sur une période de trois ans. Le déficit de financement de 2,1 milliards de dollars qui existait à la fin de 2019 est amorti par des paiements spéciaux du promoteur du régime. Le ratio de capitalisation du régime au 31 décembre 2022 est estimé à 89 %.

Les taux de cotisation en 2023-2024 ont été de 7,4 % (2023 – 7,4 %) du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») plus 10,5 % (2023 – 10,5 %) sur les gains supérieurs au MGAP.

Des cotisations d'un montant de 154 427 \$ (2023 – 144 514 \$) sont incluses dans les charges à l'état des résultats, et des cotisations d'un montant de 4 621 \$ (2023 – 5 393 \$) sont incluses dans les créditeurs et les charges à payer.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à des risques financiers, dont le risque de crédit et le risque de liquidité. Le Conseil a adopté un cadre intégré de gestion des risques. Le cadre offre une méthode cohérente de gestion des risques. La direction estime que l'exposition à d'autres risques, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de marché, est minime.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Le Conseil est assujéti au risque de crédit du fait de son encaisse. Le risque de crédit lié à l'encaisse est géré en détenant des soldes de trésorerie dans une institution financière de grande qualité de crédit au Canada.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'une éventuelle incapacité du Conseil de s'acquitter de ses obligations liées à ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Conseil gère ce risque en prévoyant les flux de trésorerie tirés des activités et en anticipant les activités d'investissement et de financement pour s'assurer de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et prévisibles. L'exposition du Conseil au risque de liquidité est liée au montant des créiteurs et des charges à payer. Le Conseil dépend du soutien continu du MCU pour assurer la continuité de ses activités.

Ce risque est resté inchangé depuis l'année précédente.

9. RECETTE DE CONFÉRENCE

La conférence du COQES s'est tenue avec succès en personne le 3 novembre 2023 à Toronto. Les recettes et les dépenses liées à l'accueil de cet événement sont incluses dans ces états financiers. Cependant, la conférence n'est pas un événement annuel. Nous ne prévoyons pas de recettes ou de dépenses semblables avant la prochaine conférence du COQES, qui devrait se tenir à l'automne 2025.